



EVALUATIONS CM2 : le SE-UNSA, le SGEN-CFDT, le SNUipp-FSU appellent au tri sélectif... des exercices

Le ministère a décidé unilatéralement d'une évaluation des élèves de CM2 la semaine prochaine, sur la base d'une procédure rigide qui n'a fait l'objet d'aucune concertation.

Présentée comme une évaluation bilan, elle intervient sur des contenus de programmes qui n'ont commencé à être mis en oeuvre qu'à la rentrée et donc à un moment où la totalité des notions évaluées n'a pu être étudiée avec les élèves. De plus, le codage simpliste ne permet pas de prendre en compte le fait que des notions n'aient pas encore été étudiées ou soient en cours d'acquisition.

Dans de telles conditions le SE-UNSA, le SGEN-CFDT, le SNUipp-FSU estiment que ces évaluations, en mettant en échec artificiellement des élèves, ne sont pas à leur service. Cette démarche inacceptable conduirait à :

- une situation très difficile à gérer dans chaque classe avec les élèves et envers leurs parents ;
- un danger d'instruction à charge contre l'école par la centralisation de résultats ainsi faussés.

Le SE-UNSA, le SGEN-CFDT, le SNUipp-FSU ont demandé solennellement au Ministre de suspendre cette opération précipitée et mal pensée. Xavier Darcos a pourtant persisté.

Dans ces conditions, le SE-UNSA, le SGEN-CFDT, le SNUipp-FSU appellent les personnels à préserver les conditions d'une évaluation profitant effectivement aux élèves et aidant à la communication avec les parents. Ils refusent toute publication école par école qui introduirait une logique consumériste inacceptable au regard des objectifs de l'école publique.

Ils demandent donc aux personnels concernés de mettre en oeuvre les consignes suivantes :

- ne pas faire passer les d'exercices correspondant à des notions non étudiées depuis le début de l'année
- ne rendre compte que de des seuls résultats des évaluations aux élèves et aux parents de la classe concernée ;
- ne pas utiliser le logiciel ministériel de transmission et ne transmettre que les résultats anonymés des exercices effectivement passés.

Paris, le 14 janvier 2009